

---

---

BULLETIN DE  
GUARÉ-D'AMÉDÉZANG

---

---

REVUE BIMESTRIELLE DE  
SPIRITUALITÉ MARIALE ÉVANGÉLIQUE

---

---

comme Marie  
disons tous

OUI  
à  
DIEU

---

---

ABONNEMENT : UN AN, 2F - LE N°, 0F 40  
MINIMUM  
M. LE CURÉ DE VELARS-SUR-DUCHE  
CCP 768 58 DIJON  
TÉL. (80) 30.90.06



## Une FAMILLE RELIGIEUSE

mariale et française :

### L'ANNONCIADE

---

Pour ce numéro de mai, OUI pense vous intéresser et vous apporter un aliment spirituel en vous parlant d'une famille religieuse qui vit le jour en France à la fin du 15<sup>e</sup> siècle - et qui a su mériter de conserver sa place dans l'Eglise au lendemain du Concile.

Les personnes qui désireraient poursuivre plus avant cette rencontre trouveront plus loin une adresse précise; mais tous pourront tirer profit de quelques instants passés dans le climat spirituel de l'Annonciade. Les abeilles butinent sur toutes les fleurs qu'elles découvrent.

Nous devons la documentation de ces quelques pages à l'aimable intervention d'un abonné beaucinois.

+

#### I. - UNE PRINCESSE MALHEUREUSE

ou

"les voies de la Providence  
sont insondables".

Qui ne se souvient, dans son premier Manuel d'Histoire de France, du chapitre consacré à Louis XI ? Même si l'on a oublié l'immense effort pour assurer la suprématie de la royauté sur les grands vassaux, on n'a pas oublié les petits côtés du même personnage si plein de contradictions; on voit encore en imagination les gravures se présentant l'"universelle aragne"; cet hommerabougri et inquiétant (surtout à la fin

de sa vie, alors que le minaient la maladie, la terreur malade du poison et la crainte des comptes à rendre au tribunal de Dieu).

Il n'est donc pas surprenant que Jehanne de France, sa fille, fût à la fois remarquable par l'esprit et disgraciée par le corps. Mais toute chétive et un peu contrefaite qu'elle fût, elle demeurait la fille du roi de France; et, dans le dessein de soumettre à son influence un grand vassal trop épris d'indépendance, Louis XI sut l'imposer pour femme à son cousin Louis d'Orléans.

La jeune princesse éprouva d'emblée la plus grande admiration et même un véritable amour pour le grand seigneur plein de prestance auquel les nécessités de la politique l'avaient unie. Mais, hélas! Louis d'Orléans n'eut jamais que dégoût et mépris pour cette femme sans beauté qu'il n'admit jamais dans son intimité.

Pendant plusieurs années, Jehanne dut subir affronts sur affronts jusqu'à ce qu'enfin Louis d'Orléans devenu (faute d'héritiers de la ligne directe) roi de France à son tour sous le nom de Louis XII, introduisit auprès du Pape un recours en déclaration de nullité d'un mariage auquel il n'avait pas librement consenti ( et l'on sait qu'il devait ensuite épouser Anne de Bretagne "duchesse en sabots"). Les péripéties de ce procès mirent le comble aux humiliations de la malheureuse Jehanne de France; elle put enfin se retirer à Bourges, à l'âge de trente ans, ayant épuisé toutes les amertumes, mais pleine de dignité dans sa cruelle épreuve.

C'est en Dieu qu'elle chercha la force qui lui était nécessaire, et elle donna toute son attention et toutes ses ressources à la fondation de l'ANNONCIADE, famille religieuse qui tire évidemment son nom du récit évangélique de l'Annonciation.

I I  
L'ORDRE DE  
L'ANNONCIADE

L'ordre fondé par Jehanne de France est toujours vivant. Quels sont, dans le contexte présent, les buts qu'il propose à ses membres? Un récent dépliant les définit ainsi :

"La religieuse Annonciade a pour mission d'accomplir ce que l'Eglise considère comme une tâche primordiale.

"Fixer en Dieu son regard et son attention en union avec Jésus-Christ, lequel fait sans cesse "LE BON PLAISIR DU PERE".

"La principale étude des soeurs est de PLAIRE PARFAITEMENT au Christ, à l'imitation de Notre-Dame" (Prologue de la Règle).

"L'Annonciade est un Ordre fondé pour "la gloire de Dieu et le Salut du genre humain"."

Ainsi se trouve-t-on, avec l'Annonciade, en face d'une vocation d'abord contemplative. Mais cette contemplation ne fait pas oublier le monde, qui doit être sauvé :

"L'Annonciade ne cesse d'implorer le secours du Seigneur en faveur de son peuple engagé dans les durs combats du ROYAUME.

"Comme Marie, par la PAIX et la JOIE, elle veut laisser transparaître à travers son existence la merveilleuse réalité de la Présence Vivante du Christ ressuscité et de son Royaume.

"Au nom d'une imitation intégrale "des pensées, des paroles et des oeuvres de la Vierge", à l'Annonciade, les oeuvres ne sont pas exclues.

"Marie s'est dite "LA SERVANTE DU SEIGNEUR" : l'Annonciade se montrera toujours disponible, avec un sens évangélique de SERVICE et d'ACCUEIL.

"Quiconque désire se recueillir, faire une halte spirituelle, trouve accueil fraternel au Monastère. Des groupes de jeunes

y viennent en session d'études ou en récollection. Des jeunes travailleuses, des jeunes étudiantes y trouvent leur Foyer.

"A ce service fraternel d'accueil et d'hébergement, les soeurs ajoutent :

- des activités d'art et d'artisanat;
- les catéchismes aux enfants de la Paroisse;
- le vestiaire des libérés de prisons."

### III .- LE "DEUXIEME ORDRE" ou "L'ORDRE DE LA PAIX"

La rencontre de l'Annonciade et du monde qui appelle au secours ne demeure pas entièrement caché derrière les murs du couvent. Il existe des soeurs dites du "deuxième ordre", que vous avez pu -qui sait?- rencontrer sans vous en douter.

Poursuivant chez elles leurs activités familiales et professionnelles, menant dans le monde une vie de consacrées, elles sont des membres actifs de l'Annonciade; il va sans dire qu'elles viennent régulièrement retremper leur vie spirituelle au Monastère.

Quelques extraits de leur Manuel feront mieux pénétrer dans l'esprit de celles qui forment l'"Ordre de la Paix".

"Jehannede France étant en prières désirait beaucoup savoir lesquelles de toutes les oeuvres du Christ et de sa Mère, décrites dans l'Evangile, plaisaient le plus à Dieu et à la Vierge, car elle désirait les accomplir elle-même. Une grâce intérieure lui montra et elle comprit que le Christ, après avoir pris notre humanité, avait fait trois choses plus importantes : Il avait prêché la vérité évangélique, racheté le genre humain, et institué le Très Saint Sacrement de l'Autel.

"Par suite, ces trois choses avaient été

l'objet des préoccupations de la Vierge, à savoir :

"1°- Entendre les discours de son Fils et les accomplir;

"2°- Porter les souffrances du Christ et sa Croix;

"3°- Vénérer et honorer la Très Sainte Hostie et le Très Saint Sacrement.

"Elle comprit que quiconque s'appliquerait comme Marie à ces œuvres ferait un grand plaisir au Christ et à sa Mère, et par son exemple et ses prières attirerait sur le monde comme sur lui-même l'abondance des grâces divines, le salut et la paix."

Les grandes lois de l'Ordre de la Paix sont donc :

-Le zèle de la Parole de Dieu conservée en l'Évangile, enseignée par l'Église.

-La dévotion à la Passion, à la Croix, aux Plaies du Seigneur; avec les Apôtres, "se réjouir d'avoir été jugés dignes de souffrir pour le nom de Jésus".

-Le culte de la Présence du Seigneur dans la Sainte Eucharistie, culte se manifestant de toutes les manières possibles.

A ces trois lignes spirituelles s'ajoutent deux autres points également importants :

-La Paix. "Non contents d'écouter les sermons, les Frères et les Sœurs de cet Ordre devront "redire l'unique sermon du Christ. Cet unique discours du Christ est celui de la Paix, parce que le Christ a fait, prêché et donné la Paix.

"Il a été ordonné que les Frères et les Sœurs de cet Ordre soient les avocats de la paix, s'appliquant à mettre la paix dans la maison où ils habitent et entre les personnes avec lesquelles ils sont en relation. D'où cette triple règle de charité de cœur, de bouche et d'œuvres... :

"1°-Les Frères et les Soeurs de cet Ordre ne peuvent ni ne doivent avoir en leur coeur aucune haine, rancune, ni mauvaise volonté contre qui que ce soit, ni aucune volonté ou désir de se venger de leurs ennemis; mais ils doivent pardonner à tous pour l'amour de Jésus-Christ.

"2°-Les Frères et les Soeurs de cet Ordre ne doivent jamais dire du mal de qui que ce soit, mais ils doivent toujours excuser charitablement les personnes de qui on pourrait mal parler.

"3°-Les Frères et les Soeurs de cet Ordre doivent s'employer à procurer la paix entre tous ceux qui pourraient être en contestation, procès ou inimitié."

-La Prière. "La mission des Enfants de la Paix ne serait pas complète si elle devait se borner au milieu familial, au cercle restreint des relations de chacun. Ayant à leur disposition la richesse infinie des mérites de Jésus, la surabondance de ceux de la Vierge et des Saints, ils y doivent puiser incessamment en faveur de leurs frères et pour la paix du monde."

Afin de mieux réaliser cette prière incessante, l'Ordre a conservé un chapelet spécial que nous décrirons pour terminer.

#### IV.-La TRIPLE COURONNE ou le CHAPELET des TROIS DEVOTIONS.

Sous la puissante impulsion des Dominicains, le Rosaire est pratiquement devenu de nos jours synonyme de "chapelet". Mais il y avait jadis bien d'autres façons de présenter à la Reine du Ciel de "petites couronnes" (c'est le sens du mot "chapelet"). La TRIPLE COURONNE de l'Annonciade en est une très intéressante survivance.

Elle comporte d'abord dix grains blancs,



S O U S C R I P T I O N

=====

Total au 19 mars 1969. 67 357,62

Famille Pouffier-Couvreaux	50,00	
En souvenir de Mme Dupin	20,00	
Famille Charchaude	5,00	
En souvenir d'Emile Sac	5,00	
Mme Frost	100,00	
Mme Guillemain	20,00	
A.B. (Etrences de la Ste V.)	10,00	
A.B.	9,00	
Anonyme	50,00	
Mme Ferry	10,00	
Famille Grebot	15,00	
Anonyme	15,00	
M. et Mme J. Perrin	10,00	
Mme Pesenti	10,00	
En souv. de M. et Mme Morisot	5,00	
Mme Rougeot	9,00	
A.B.	9,00	
En souv. de M. Henri Noirot	10,00	
Tronc de l'église	123,68	
Intérêts 1er tr. 1969	500,39	
	-----	
Total au 16 mai 1969	986,07	986,07

Total Général au 16 mai 1969 68 343,69

=====

... merci, amis souscripteurs.

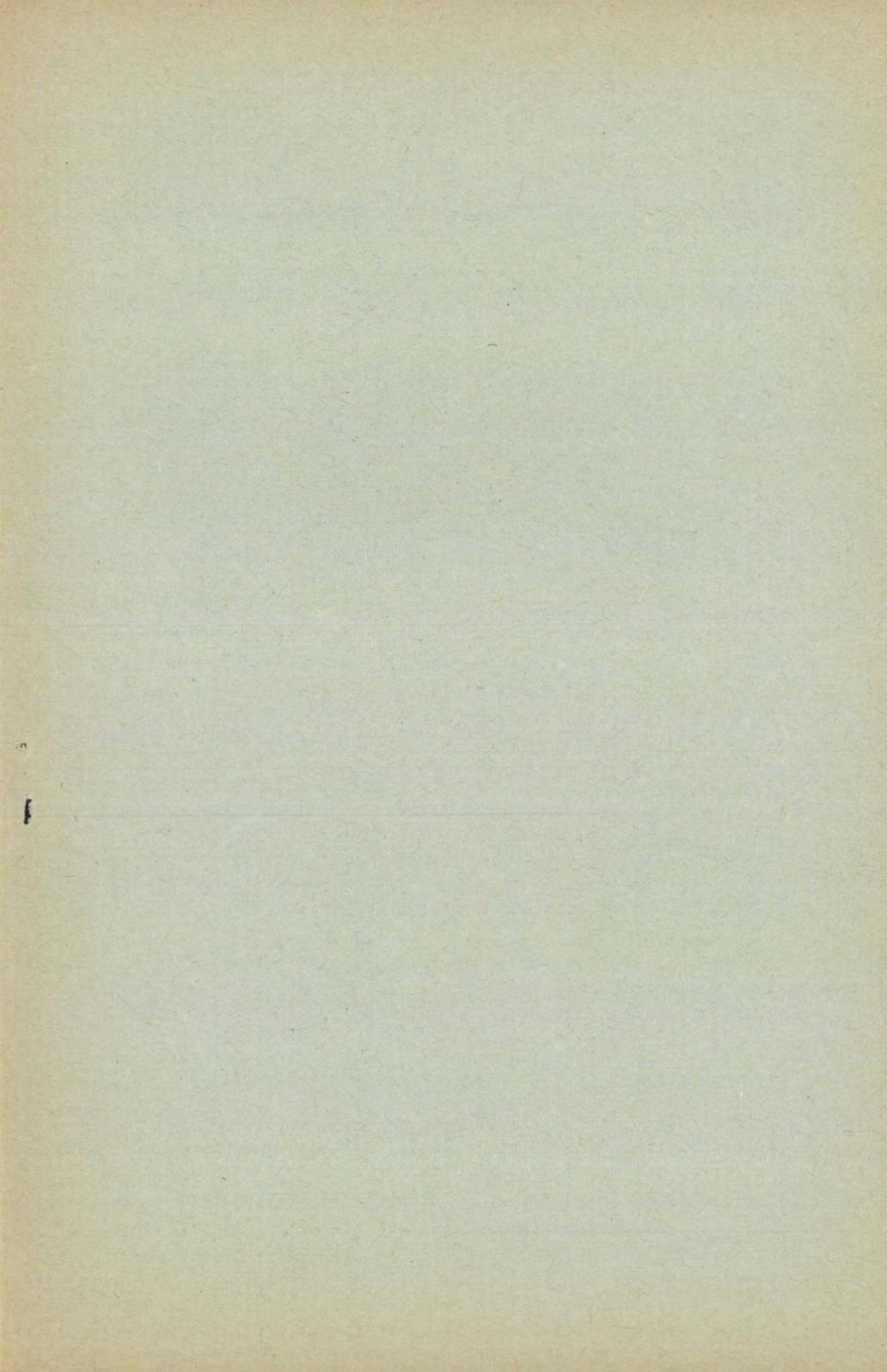
Notre "cagnotte" va d'ici peu  
subir une cure radicale d'amaigrissement.  
Puissiez vous l'aider à bien la supporter !

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

... (suite de la page précédente) Adresse à noter :

MONASTERE DE L'ANNONCIADE

47 - VILLEVEUVE-sur-LOT





ACTE DE CONSÉCRATION À NOTRE-DAME D'ETANG.

Vierge sainte, Mère de Dieu, reine du ciel et de la terre, refuge très-assuré de tous ceux qui espèrent en vous ; humblement prosterné aux pieds de votre image miraculeuse d'Etang, par laquelle il a plu à Dieu d'opérer tant de merveilles, en présence de toute la cour céleste, je vous choisis pour mon guide et ma souveraine, me proposant dès à présent de vous servir le plus fidèlement qu'il me sera possible le reste de mes jours, et de vous faire aimer, honorer et servir partout autant que je le pourrai. Je viens me jeter dans le sein de votre miséricorde, et mettre dès ce moment et pour toujours, mon âme et mon corps sous votre sauvegarde et sous votre protection spéciale.

Je vous confie, et je remets entre vos mains toutes mes peines et mes misères, toutes mes pensées, mes affections, mes paroles et mes actions, ainsi que le cours et la fin de ma vie, afin que, par votre sainte intercession et par vos mérites, toutes mes œuvres soient faites selon votre volonté et en vue de plaire à votre divin fils. Je vous supplie, par l'amour et la bonté que vous avez pour nous, de me recevoir aujourd'hui au nombre de vos plus fidèles serviteurs (ou de vos plus fidèles servantes) ; et de m'honorer de votre protection spéciale durant tout le cours de ma vie et à l'heure de ma mort.

Ainsi soit-il.

DEPOT LÉGAL DES PARUTIONS  
LE GÉRANT : J. BENDER.